



**Centre de gestion
de Seine-et-Marne**
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 04 MAI 2026

**DÉLIBÉRATION
N° 26-10**

Finances - Exercice 2026 - Affectation du résultat

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à neuf heures trente, s'est réuni en son siège,
Le 28 avril 2026 le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, maire d'Arville.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Présent	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Présent**
M. Gérard CHOMONT Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 ^{ème} Vice-président	Excusée	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de CRÉGY- LES-MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Absent	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président	Absente	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260504-26-10-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Présent	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Absent
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé Pouvoir Mme VACHER	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Absent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Excusée Pouvoir Mme LEVAILLANT	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Présent	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Absente	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Absent	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Présent***
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Présente	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente*	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Absent

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260504-26-10-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Absente	Mme Isabelle PERIGAUT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Présente*	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée Pouvoir M. VISKOVIC	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	10
Présents prenant part au vote	9
Présents en visioconférence	4
Présents en visioconférence prenant part au vote	3
Pouvoirs	3
Votants	15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joelle VACHER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

Compte tenu des résultats de clôture obtenus au compte financier unique 2025 présenté et adopté en cette même séance, à savoir :

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	- 312 813,95 €
Résultat antérieur reporté	3 335 772,92 €
Résultat à affecter	3 022 958,97 €

Section d'investissement

Solde d'exécution d'investissement (hors restes à réaliser)	-497 036,49 €
Résultat antérieur reporté	2 373 395,25 €
Solde d'exécution d'investissement	1 876 358,76 €

- un excédent de 3 022 958,97 € en section de fonctionnement
- un excédent de 1 876 358,76 € en section d'investissement

Avec un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 389 000 €, notamment pour remettre à niveau les installations de chauffage et de climatisation.

Madame la **Présidente** propose d'affecter les résultats de clôture de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture 077-287708325-20260504-26-10-DE Date de télétransmission : 07/05/2026 Date de réception préfecture : 07/05/2026
--

- 1 876 358,76 € en report au chapitre 001 section d'investissement – Excédent antérieur reporté
- 389 000 € en recettes au compte 1068 section d'investissement – Excédent de fonctionnement capitalisé
- 2 633 958,97 € en réserve au chapitre 002 section de fonctionnement - Excédent antérieur reporté

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5,
- L'instruction comptable et budgétaire M57
- La délibération du Conseil d'administration du 4 mai 2026 portant adoption du compte financier unique 2025,

CONSIDÉRANT :

- que l'article L.2311.5 du Code général des collectivités territoriales précise que l'affectation du résultat de l'exercice se fait après le vote du compte administratif,
- que les résultats de clôture obtenus au compte financier unique 2025 présenté et adopté en cette même séance, à savoir :
 - un excédent de 3 022 958,97 € en section de fonctionnement
 - un excédent de 1 876 358,76 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique

D'affecter les résultats de clôture du budget 2025 de la manière suivante :

- 1 876 358,76 € en report au chapitre 001 section d'investissement – Excédent antérieur reporté
- 389 000 € en recettes au compte 1068 section d'investissement – Excédent de fonctionnement capitalisé
- 2 633 958,97 € en réserve au chapitre 002 section de fonctionnement - Excédent antérieur reporté

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 04 mai 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville

Anne THIBAUT
Officier de l'Ordre national du Mérite



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260504-26-10-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026